

Projet éolien de Saint-Valentin

Un milieu de vie... Un patrimoine à conserver

**Mémoire de la Municipalité de Lacolle
par Robert Patenaude
Conseiller municipal
Responsable du Patrimoine, de la Culture, de l'Environnement et du
Développement durable**

**Présenté au
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
Avril 2011**

Introduction

Une démarche de consultation entièrement inversée...

À la Municipalité de Lacolle, dans l'élaboration d'une Politique de Développement Durable, nous avons d'abord consulté la population, créé des groupes de réflexion et de discussion. Dans ce projet éolien de Saint-Valentin, la consultation ne cherche que comment insérer ce projet dans une communauté qui n'en veut pas et très rapprochée d'autres communautés qui n'en veulent pas du tout non plus. La Municipalité de Lacolle comme d'autres municipalités voisines, avait énoncé bien avant l'apparition de ce projet son refus total de ce genre de développement.

Nous n'avons pas ce projet industriel sur notre territoire propre mais bien sur notre perron, juste à l'entrée de notre village et près de nos frontières, d'un centre touristique (Camping Grégoire), d'une zone patrimoniale et d'un site d'un futur développement résidentiel, jouxtant aussi nos terres agricoles de haute qualité.

Notre développement, nous avons choisi de le faire par voie de consensus, par des réflexions en groupe, par des consultations publiques fréquentes, par une grande transparence au conseil municipal, par des politiques et des règlements résultant des besoins manifestés par et pour les citoyens, donc dans le cadre d'une participation citoyenne.

Les citoyens de Lacolle accordent une importance à leur milieu de vie, sont attachés à leur histoire et aux signes qui en rappellent les faits, l'existence.

« Au terme d'une démarche qui a débuté il y a quelques années sur la protection de notre environnement naturel puis sur notre environnement écologique, social, culturel et économique viable, nous vous voulu l'intégrer dans une politique du développement durable. »¹

¹ Introduction à la Politique de Développement durable, Lacolle mars 2011

Un plan en développement durable et un aménagement en respectant l'acceptabilité sociale.

Au cours des dernières années plusieurs démarches ont été entreprises pour répondre aux attentes des citoyens. Dès l'an 2005, en assemblée publique puis au conseil municipal, nous avons été saisi de dossiers sur les éoliennes. Une réflexion a eu lieu et la position de la municipalité a été claire. En 2007, le cadre de référence, l'environnement, le territoire agricole, le centre du village, le circuit patrimonial, les lieux historiques, le paysages et les points de vue, le genre de développement que l'ensemble des citoyens désiraient ne correspondait pas à la venue de zones industrielles telles l'implantation d'éoliennes ou d'autres grandes industries.

Nous voulons garder une taille humaine dans le genre d'activités ou d'entreprises qui désirent s'installer sur le territoire ou en zones assez rapprochées, i.e. les zones limitrophes des municipalités voisines.

Nous avons eu des démarches importantes et des prises de position claires lors de la possible présence d'industries agricoles, vg les méga-porcheries.

Et la solution est trouvée par consensus et coopération (voir le dossier du BAPE sur l'industrie porcine²) entre tous les intervenants agriculteurs et autres ruraux et villageois.

En 2007, nous avons déjà créé un encadrement sévère, et que la population aurait voulu encore plus sévère, si ce n'eut été de certaines restrictions imposées par le MAM, que nous n'aurions pas dû accepter. Nous aurions dû nous opposer à ces restrictions. Notre règlement de zonage impose quand même une distance de 1,5 km de toute habitation, construction.

La volonté et la position de Lacolle, manifestée par la population en général, était très claire et connue des autres municipalités, particulièrement de Saint-Valentin qui avait le même urbaniste et inspecteur municipal que Lacolle au départ de la rédaction des principaux règlements qui ont servi d'encadrement.

Notre plan d'urbanisme, et l'aménagement de notre territoire, avec les autres activités, dont l'agriculture, ne peuvent privilégier ce genre de développement.

Nous nous sommes d'ailleurs orientés à l'époque vers une Politique de l'Environnement qui a par la suite été intégrée à une Politique de Développement Durable (Agenda 21 local).

² Plusieurs comités de citoyens très actifs avaient déposé des mémoires : Comités des citoyens de Lacolle ; Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle et des mémoires de nombreux citoyens de la région.



Des citoyens préoccupés par leur environnement et leur qualité de vie...

Sise en milieu rural aux confins de la frontière canado-américaine, la municipalité de Lacolle révèle un site enviable où cohabitent de grands espaces à un héritage architectural empreint d'histoire et de patrimoine. C'est dans ce contexte que les citoyens-nes de Lacolle ont identifié leurs besoins et leurs priorités en matière d'environnement, d'habitation et de milieu de vie.

Les citoyens-nes de Lacolle ont donné le ton... et leur écho a permis d'identifier différents thèmes qui font l'objet de leurs préoccupations. Au nombre de onze (11), « ***les principes directeurs*** » expriment la vision, les orientations, les objectifs et les enjeux de notre municipalité. Nous retrouverons en ces principes directeurs (annexe 1)

Par ailleurs, un des thèmes s'avère récurrent, c'est pourquoi nous en avons fait un « principe général ». Il s'agit de « ***la qualité de vie*** », qui se définit par autant de définitions que de sujets qui en font leur priorité :

- Vivre dans un milieu paisible et sécuritaire ;
- Vivre dans un environnement sain, naturel (rivières, campagne, milieu agricole, forêt, etc.) et respectueux de la biodiversité ;
- Vivre dans un « milieu » offrant des services de santé favorables au maintien de la santé physique ...et mentale, où la protection de la santé est prioritaire et où la qualité de vie est au centre des préoccupations relatives au développement du développement durable ;
- Vivre dans une collectivité respectueuse de son environnement, de son milieu de vie à fort caractère « identitaire », de son patrimoine et de sa culture ;
- Vivre dans une municipalité valorisant les loisirs et la culture ;- Vivre au sein d'une collectivité effervescente, soucieuse de son développement et de sa qualité de vie ;³



³ Nous faisons référence ici à la Politique de Développement Durable de la Municipalité de Lacolle, finalisation, mars 2011.

« La politique de développement durable : un outil de réflexion ...et d'action !

Une démarche relative à une politique du « développement durable » est un outil « cadre » de réflexion qui permet à une communauté :

- *de s'exprimer sur des valeurs qui font consensus ;*
- *d'élaborer une vision de leur environnement, de leur territoire, de leur municipalité ...et de leur qualité de vie ;*
- *d'identifier leurs souhaits et leurs attentes en terme de société et d'élaborer les grandes orientations et les objectifs à atteindre ;*

Dans cette perspective, cette politique tient compte des réalités de la communauté et demeure - et devra demeurer - pour la municipalité et ses citoyens-nes l'outil de référence pour toutes démarches présentes ...et futures. Bien entendu, celle-ci devra être revue et mise à jour sur une base régulière. »⁴

D'autres démarches de la municipalité : L'acquisition de l'ancienne gare du C.P. La municipalité est en processus d'acquisition de cette gare qui est un bâtiment historique, classée patrimoniale par le gouvernement canadien. La gare de Lacolle a été désignée « gare ferroviaire patrimoniale » et la Municipalité du Village de Lacolle (1991) a cité la gare comme monument historique.

L'acquisition de la vieille gare de Lacolle se situe dans toute la démarche de développement durable. Des études ont été faites par la firme Génivar en 2007 pour la Société d'Histoire Lacolle-Beaujeu et la Municipalité de Lacolle⁵.

Lacolle compte en faire le centre d'une zone d'animation culturelle et sociale en lien étroit avec le centre communautaire situé dans le même secteur. Un parc est aussi lié à ces lieux. Il y a la possibilité d'en joindre d'autres activités pour enfants, un marché local, un lieu de rencontres, etc.

Mais voilà que cette zone est limitrophe avec celle où il y a le projet éolien et où cinq (5) éoliennes qu'on voudrait y ériger. Quelle beauté ! un centre culturel plein de vie et d'animation juxtaposé à un centre industriel éolien !!!

Quel impact a été évalué puisqu'il n'y a eu aucune consultation avec la Municipalité de Lacolle ??? Et que ce projet n'est pas nouveau, il chemine depuis quelques années et est sur le point de se concrétiser.

Lacolle compte aussi un circuit patrimonial désigné et publié. Une ancienne église construite en 1823 et témoin de nombreux événements a été classée historique en 1984 par le Gouvernement du Québec.

Autre caractéristique de Lacolle : Par rapport aux autres municipalités environnantes, un secteur important est situé en hauteur et offre ainsi des points de vue et des paysages d'une grande beauté. L'Église Odelltown est d'ailleurs

⁴ Ibid.

⁵ Génivar. *Mise en valeur de l'ancienne gare ferroviaire de Lacolle*, 2007, pour la Société d'Histoire Lacolle-Beaujeu, la Municipalité de Lacolle.

située dans ce secteur, toute en hauteur. On y a une vue sur 100 km sur toutes les montagnes, un grand angle de vue sur toute la région. Tout ce secteur en hauteur se prolonge vers Saint-Bernard-de-Lacolle, et son Parc Régional.

Vue sur des éoliennes ??? Non Merci !!!

En vue de protéger son patrimoine qui englobe son paysage, Lacolle a intégré à son plan d'urbanisme des Plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA). Une grande volonté de la population est de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine bâti et paysager. C'est ce qui est ressorti depuis plusieurs années par plusieurs interventions citoyennes et dans nos groupes de discussions.

La municipalité par et pour les citoyens a choisi de protéger ses boisés et ses milieux humides.

Dans ce projet éolien de Saint-Valentin, au moins 7 éoliennes seraient situées près de nos frontières. Cinq seraient près du village. Deux près d'une zone à forte concentration touristique (Camping Grégoire) qui a une grande importance grâce à sa forte population estivale. La zone agricole serait aussi affectée. Des agriculteurs présenteront des mémoires.

Plus de 80 % de la population de Lacolle vivrait à moins de deux km de ces groupes d'éoliennes. L'on constate aussi que d'importantes populations voisines se retrouveraient à vivre assez rapprochées des ces engins industriels.

Dans son plan d'aménagement et d'urbanisme, au nord du secteur village, Lacolle prévoit aussi un développement résidentiel. Encore une fois, ce secteur se situerait aux pieds de grandes structures industrielles. NON ! La population dit non ! Le conseil municipal à son écoute dit non ! Allons-nous planter droit dans l'arrière cour de tels décors industriels ?

Des craintes

Dans notre demande d'audiences publiques, nous avons cité plusieurs craintes des citoyens et du conseil municipal qui est fortement à l'écoute des citoyens. Toutes nos politiques sont régulièrement soumises à leur approbation.

Nous considérons que l'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin aurait des impacts majeurs, directs et indirects sur plusieurs secteurs de notre territoire.

D'abord l'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin ouvre la porte à d'autres projets éoliens, combien et encore plus rapprochés ?



La municipalité de Saint-Valentin a contracté hâtivement une entente de principe avec les promoteurs d'éoliennes sans consulter sa population et celles des municipalités environnantes.

Les projets doivent recevoir l'acceptabilité sociale et c'est clair qu'elle n'y est pas chez nous. Un référendum, d'ailleurs, le certifierait haut la main. Le projet ne cadre pas du tout avec l'aménagement du territoire choisi et voulu par les citoyens de Lacolle (voir les différentes politiques : urbanisme, culturelle, sociale, familiale, environnementale, de développement, du choix de petites et moyennes entreprises, etc.)

Lacolle ne s'est jamais vu soumettre des cartes finales des installations projetées démontrant des positions exactes et démontrant les impacts souvent négatifs qu'entraînent ces structures.

Le développement domiciliaire de la partie nord, dans les prochaines années, qui en voudrait ?

La venue d'éoliennes viendrait modifier à jamais le paysage et l'environnement surtout qu'une bonne partie du territoire de Lacolle se situe en hauteur.

Des craintes pour la santé sous divers angles. Beaucoup de questions ont été posées. Peu ou pas du tout de réponses.

Lacolle compte aussi les mêmes inquiétudes que beaucoup d'autres : le bruit, les infrasons, le risque de perte de valeurs des maisons, des fermes, la

perte de parcelles de terre, les dangers pour la faune et la flore, les risques d'impacts visuels sur le paysage...

Et quelles retombées économiques pour les municipalités environnantes ?
Que des inconvénients ?



À Lacolle, beaucoup de nos politiques sont créées avec la participation citoyenne, en coopération avec tous les différents comités.

« Faire des études d'impact d'un milieu donné ne peut se faire sans les gens du milieu. Aucun professionnel qui vient étudier un milieu le temps d'une étude, ne peut se passer de la connaissance traditionnelle du milieu, cette connaissance sans laquelle l'histoire du milieu naturel ne peut pas être connue dans son entier. Cette mémoire du milieu, des impacts des différents changements auxquels le milieu a dû s'adapter, des différents traumatismes naturels ou de la main de l'homme vécus au cours des ans dans le milieu, tout cela fait partie de la connaissance traditionnelle, non écrite, le savoir oral que possèdent les gens qui vivent dans l'environnement, le « sujet d'étude » et dans la « zone d'étude » donnée. Cette zone d'étude est limitée par un contrat mais la nature et les liens que l'homme entretient avec elle ne peut faire l'objet d'une délimitation contractuelle. L'interaction entre l'homme et la nature dépasse les cadres de la zone d'étude et fait partie du savoir traditionnel des gens dans leur environnement, plus qu'une sagesse populaire, il s'agit d'un savoir collectif... »⁶

⁶ Mireille Bonin, Les normes de l'Acceptabilité sociale des projets éoliens au Québec, présenté au BAPE du Massif du sud. p.10.

Quels seront les impacts ?

Aucune véritable étude d'impact n'a été réalisée à Lacolle sur les zones historiques, sur le paysage, sur le choix d'aménagement de notre territoire, sur nos politiques et notre réglementation.

On nous a soumis en séance publique quelques simulations (photomontages), mais en se cachant derrière les maisons. Quand sont-ils venus en hauteur pour vérifier le véritable impact visuel ? De certains secteurs de la municipalité, particulièrement toute la zone du village vers le sud, vers le site de l'Église Odelltown jusqu'à la frontière des États-Unis, tout le paysage, beau comme celui des plus belles régions du Québec, des plus beaux villages, en serait affecté et transformé à tout jamais.

Et tout l'aspect intégration visuelle à partir des sites historiques ?

Et le simple aspect des sites historiques avec l'environnement transformé ?

Les nappes d'eau souterraines ? Nous sommes dans des zones jugées fragiles, à preuve les recherches d'eau souterraines pour la Municipalité de Lacolle il y a quelques années nous démontrent une très grande vulnérabilité dans ce secteur projeté. Nous sommes dans des zones fragiles et vulnérables où déjà l'agriculture doit composer avec attention et précaution.

« Les schémas d'aménagement et de développement, les documents complémentaires et les règlements de contrôle intérimaire adoptés par les MRC de même que la réglementation municipale permettent d'encadrer la localisation et l'implantation d'un projet éolien en prenant en compte les principaux enjeux, tels que les paysages sensibles, la qualité de vie des résidents et l'impact cumulatif des projets, en autant que la population soit associée à leur élaboration. »⁷

« La participation des collectivités au processus de planification et de prise de décision concernant le développement éolien constitue un facteur clé, particulièrement en zone habitée, pour une meilleure insertion du projet dans le milieu. Les promoteurs de projets éoliens et les municipalités d'accueil ont intérêt à se concerter avec la population le plus tôt possible, et ce, avant même la négociation avec les propriétaires fonciers. »⁸

Lacolle a basé plusieurs de ses règlements sur des PIIA. Nous voulions

⁷ Rapport du BAPE numéro 264, p. 65.

⁸ Ibid. p. 72,

ainsi bien intégrer les divers éléments dans leur contexte, garder une vue d'ensemble et bien intégrer et revitaliser tout le territoire.

Saint-Valentin a donné son aval tôt, sans consulter les municipalités voisines et sans tenir compte de leur situation particulière. Lacolle a une importante histoire qui est marquée dans ses bâtiments. Comme exemple on peut choisir la vieille gare. Elle a toute l'histoire de la douane et de l'immigration à une époque importante dans le développement de la région. Pourtant ce projet éolien a des retombées importantes sur tous les territoires avoisinants, pourtant on ne semble pas en tenir compte ?

Qu'en est-il des principes de développement durable dans ce projet ?

Pourtant il y a une loi ?

Et quand ont-ils tenu compte du choix de développement de Lacolle ?

Il n'y a donc pas eu aucune étude d'impact réelle pour le secteur de Lacolle sur le patrimoine bâti, sur le développement domiciliaire, sur le paysage, sur la fragilité des nappes d'eau souterraines, etc.

La présence d'éoliennes près du village viendrait en changer la « **qualité de vie** », élément extrêmement important dans tous les comités de réflexion. Cette présence viendrait en changer les frontières et en modifier à jamais le paysage.

Pour les immeubles d'intérêt historique (la vieille gare du C.P., l'Église Odelltown, les vieilles maisons...) n'existe-t-il pas un règlement de la MRC du Haut-Richelieu qui exige une véritable étude d'intégration visuelle ? Aussi les PIIA de Lacolle ?

Et où est la véritable consultation publique avant même que le projet ne soit élaboré ?

Quand, comment et où avons-nous été consulté, population de Lacolle quand nous savons très bien que si ce projet allait de l'avant, les éoliennes seraient très (trop, beaucoup trop) rapprochées et/ou très (trop, beaucoup trop) visibles en de nombreux endroits.

Nous nous devons d'appliquer le principe de précaution. Il y a trop de risques, trop de questions sans réponses. Et nous sommes persuadés que beaucoup d'autres mémoires apporteront leur lot de questions sans réponses.

« La participation des collectivités à la planification et à la prise de décision constitue un facteur clé pour permettre ou non la réalisation d'un projet éolien, particulièrement en milieu habité. Le promoteur a pris le risque d'implanter son projet en milieu rural habité en n'associant pas la population dès les premières étapes de planification. Cette situation illustre bien l'importance, pour les

promoteurs, de tenir des consultations préalables bien avant celles du BAPE, ce dernier n'intervenant qu'une fois l'étude d'impact déposée et le projet rendu à un stade avancé de planification.

Les municipalités qui ont appuyé le projet auraient eu avantage à être vigilantes à cet égard. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait examiner, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la pertinence d'accélérer la prise en considération des principes du développement durable par les MRC et les municipalités locales, comme le prévoit la Loi sur le développement durable. »

En tant que municipalités, nous sommes interpellés par beaucoup d'aspects. Nous sommes redevables de nos populations. Le principe de précaution nous oblige à une grande réflexion. Le choix des citoyens doit orienter les décisions du conseil municipal. Les démarches se doivent d'être de coopération.

Le paysage est un bien collectif. Il est l'affaire de tous. Il est reconnu comme patrimoine naturel dans la loi (projet de loi).

« Les paysages qui dessinent le Québec font partie de notre patrimoine. Ils ont été façonnés au fil du temps et au gré des changements de notre histoire. Ce bien collectif étant aujourd'hui reconnu, il importe de poursuivre davantage notre réflexion.

Pour assurer leur mise en valeur et leur protection, les paysages doivent être considérés dans le développement et l'aménagement de nos territoires. »⁹

« Le Québec s'est donné une Loi sur le développement durable en 2004, une des seules provinces au Canada à le faire. Cette loi n'est qu'une loi déclaratoire, qui n'a aucune dent, aucun moyen d'être appliquée mais elle est l'expression d'une culture bien ancrée au Québec et cette culture est celle du développement du territoire dans le plus grand respect des gens, de l'économie déjà en place et de l'environnement de ce milieu. Les principes du développement durable ne sont pas des vœux pieux, ils sont le reflet de la société présente. »¹⁰

0

⁹ *Paysages du Québec, Manuel de bonnes pratiques.* Présentation du Ministre Laurent Lessard. MAMROT.

¹⁰ Mireille Bonin, Les normes de l'Acceptabilité sociale des projets éoliens au Québec, présenté au BAPE du Massif du sud. p. 11.



Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

Pour la Municipalité de Lacolle

Par Robert Pastenaude

Conseiller municipal

Responsable du Patrimoine, de la Culture, de l'Environnement et du
Développement Durable.

ANNEXE 1

LES PRINCIPES DIRECTEURS

...du développement durable !

SOMMAIRE

S'appuyant sur la politique de « développement durable » du gouvernement du Québec, la municipalité de Lacolle a défini ses propres **principes directeurs**. Ces principes directeurs, sont :

1. **Assurer la protection et la mise en valeur de l'environnement naturel ;**
2. **Redéfinir et renforcer la vocation agricole sur l'ensemble du territoire « agricole » de la municipalité ;**
3. **Redéfinir, renforcer et faire respecter le plan d'urbanisme ;**
4. **Prioriser la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine :**
5. **Redéfinir et renforcer la vocation villageoise sur le territoire même du village et (respectueux du plan d'urbanisme et dans le respect du patrimoine) ;**
6. **Développer le secteur économique « industriel, commercial, agricole, culturel et touristique » - une préoccupation de premier plan ;**
7. **Consolider et renforcer un réseau de communication « nouvelles technologies » adéquat sur tout le territoire de la municipalité ;**
8. **Développer et promouvoir le transport en commun reliant la population de Lacolle à sa région et aux grands centres, rendant ainsi Lacolle accessible au reste du « Monde » ;**
9. **Développer l'art, la culture et les loisirs afin qu'ils fassent parties intégrantes de la vie des citoyens-nes de Lacolle ;**

10. Dynamiser et mettre en place un « réseau social et communautaire » favorisant le rapprochement des citoyens et la participation citoyenne ;

11. Développer un réseau touristique et récréo-touristique innovateur ;

Fait à noter, ces principes directeurs serviront aux politiques publiques de la municipalité ainsi qu'à tous les projets à venir des Lacollois...¹¹

¹¹ Politique de Développement Durable à Lacolle. Extrait du document en préparation, mars 2011